

STRATÉGIE

DE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE



SOMMAIRE EXÉCUTIF

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE À LÉVIS, C'EST :

2 105
LOGEMENTS
ABORDABLES ET
DE QUALITÉ

- 893 logements de type habitation à loyer modique (HLM)
- 904 nouveaux logements construits après 2002
- 163 unités de logement en voie de réalisation
- 145 logements privés subventionnés

INVESTIR DANS LE MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

DEPUIS 2002, la Ville a contribué pour près de **22 M \$** dans la construction de logements sociaux.

AUJOURD'HUI, les projets en voie d'être complétés représentent une contribution supplémentaire de **4,8 M \$**.

COMME CHAQUE ANNÉE, l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lévis bénéficie en 2021 d'une aide de la Ville de plus de **326 000 \$** pour l'administration et la gestion de son parc de logements.

ET CHAQUE ANNÉE, la Ville contribue pour plus de **350 000 \$** pour aider financièrement 696 ménages locataires grâce au programme de supplément au loyer (PSL).

ORIENTER LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Secteur Lévis :

- Une personne sur trois vit seule
- Une personne sur quatre a atteint 65 ans
- Grande proportion de personnes à faible revenu
- Parmi les grands bénéficiaires du PSL
- Quartiers Christ-Roi et Lamartine défavorisés
- Mode locatif majoritaire
- Grande concentration de HLM

Secteur Saint-Romuald :

- Une personne sur trois vit seule
- Une personne sur quatre a atteint 65 ans
- Grande proportion de personnes à faible revenu
- Parmi les grands bénéficiaires du PSL
- Mode locatif majoritaire

Secteur Charny :

- Une personne sur trois vit seule
- Une personne sur quatre a atteint 65 ans
- Grande proportion de personnes à faible revenu
- Parmi les grands bénéficiaires du PSL
- Mode locatif majoritaire

DEPUIS 2002 :

- 204 LOGEMENTS POUR AÎNÉS
- 617 LOGEMENTS POUR FAMILLES
- 83 LOGEMENTS POUR BESOINS SPÉCIFIQUES
- 904 NOUVEAUX LOGEMENTS**
- ET ÇA SE POURSUIT...**

AGIR POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

- OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES EN GUISE DE CONTRIBUTION MUNICIPALE**
OBJECTIF : Permettre l'octroi d'un crédit de taxes en guise de contribution municipale pour les projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.
- ACQUISITION, RÉNOVATION ET RÉAFFECTATION D'IMMEUBLES LOCATIFS**
OBJECTIF : Accroître la disponibilité des logements à coût abordable dans les secteurs centraux, notamment à proximité des grands axes routiers et dans les secteurs assujettis à un plan particulier d'urbanisme (PPU).
- INCLUSION DE LOGEMENTS À COÛT ABORDABLE DANS LES PROJETS DOMICILIAIRES DE GRANDE ENVERGURE**
OBJECTIF : Impliquer le marché immobilier privé dans le financement et le développement du logement abordable.
- CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À COÛT ABORDABLE ET DE QUALITÉ**
OBJECTIF : Accroître la disponibilité des logements abordables selon les besoins identifiés et les avantages offerts au territoire d'accueil.
- AUGMENTATION DU NOMBRE D'UNITÉS DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DU MARCHÉ PRIVÉ**
OBJECTIF : Obtenir annuellement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) un minimum de 25 unités PSL du marché privé pour les 10 prochaines années.
- RÉNOVATION ET ACCRÉDITATION DES MAISONS DE CHAMBRES PRIVÉES OU PUBLIQUES**
OBJECTIF : Assurer l'offre, la sécurité et la salubrité des maisons de chambres.
- CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE REGROUPANT L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES**
OBJECTIF : Offrir sur une même plateforme l'ensemble de l'offre en logements abordables présents sur le territoire, incluant l'OMH, les organismes, les coopératives et le réseau privé bénéficiant du PSL.
- IMPLANTATION D'UN BUREAU DE PLACEMENT EN COLOCATION OFFRANT UN SERVICE DE JUMELAGE**
OBJECTIF : Concevoir un système de jumelage des locataires pour l'attribution des logements ou des chambres.
- DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'ANALYSE DES PROJETS BASÉS SUR DES CRITÈRES COMMUNS ET COMPLÉMENTAIRES**
OBJECTIF : Faciliter l'analyse des projets déposés par l'ensemble des Directions concernées (urbanisme, infrastructures, environnement, transport, communautaire, sécurité publique, etc.).
- ÉVALUATION PAR SECTEUR DU TYPE D'UNITÉ DE LOGEMENT ABORDABLE REQUIS POUR CHAQUE CLIENTÈLE ET DU NOMBRE D'UNITÉS À DÉVELOPPER**
OBJECTIF : Évaluer les besoins des clientèles en situation de vulnérabilité sociale ou matérielle, par quartier et par groupe-cible, et déterminer le meilleur moyen d'y répondre.